

10 mars 1899

Décret français réglementant la circulation des automobiles **Éris en Poissons et ses aspects**

- La vitesse est limitée à 30 km/h en rase campagne.
- La vitesse est limitée à 20 km/h en agglomération.
- Nécessité d'un récépissé de déclaration de mise en circulation : la carte grise.
- Nécessité d'un certificat de capacité pour la conduite des véhicules : le permis de conduire.



Photo : La Sirène de Henry Bauchet créée en 1899, première voiture avec prise directe, moteur de 5CV à l'avant, 2 cylindres en V, refroidissement par air, transmission sans chaîne, boîte de vitesses à pignons baladeurs et prise directe, allumage électrique redécouvert plus tard sous le nom de « Delco ».

Par René Bauchet (décédé guerre 14-18) — archives personnelles, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=26551120>

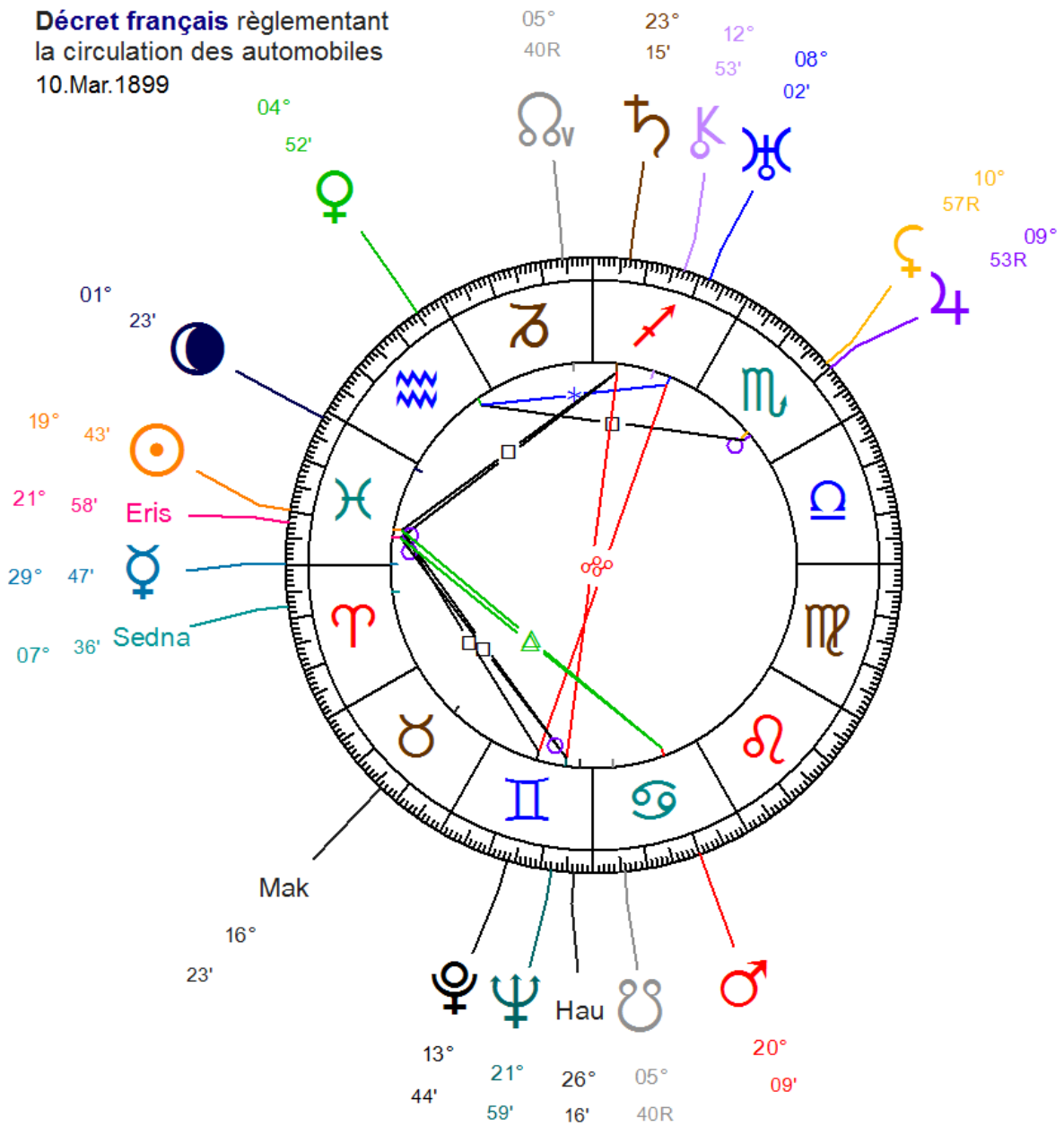
Remarques astrologiques :

Conjonction Éris (le décret) - **Soleil** (l'ordonnance) **Poissons** (les voyages lointains) en :

. carré à **Saturne** (les limitations) **Sagittaire** (les grands déplacements, les lois),

. carré à **Pluton** (les tourments) et à **Neptune** (les longs voyages) **Gémeaux** (les petits déplacements),

. **trigone à Mars** (la discipline) **Cancer** (le peuple).



Sans oublier l'opposition Pluton Gémeaux à Uranus (événement marquant).

Éris, déesse des carrefours, attendait vraiment les automobilistes au tournant !

Carmela di Martine

10 mars 2018

<http://astrolabor.com/>

Carte astrale Aureas